

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/07/2024 - B2024/031156 - 1983 B 00699 - 327 411 948 - A V M - INFORMATIQUE



Jean-Marc BAREILLE
Sébastien CHAVET
Experts-Comptables
Associés
Commissaires aux comptes

AVM INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 150 740€

45 avenue Leclerc, Immeuble « Le River Side »
69007 LYON

RCS : LYON 327 411 948

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

www.acora.fr

EXPERTISE COMPTABLE | PAIE/DROIT SOCIAL | AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES | DROIT SOCIÉTÉS | PROTECTION SOC. DIRIGEANTS

ACORA AUDIT – Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
SAS au capital de 4 350 € - RCS Lyon 378 890 644 - APE 6920 Z
Siège social 50 allée des Cyprès BP 20029 69578 Limonest cedex - 04 78 35 62 61 - cac@acora.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

À l'assemblée générale de la société AVM INFORMATIQUE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AVM INFORMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe intitulée « Informations générales complémentaires » décrit les informations sur la méthode retenue pour calculer les produits constatés d'avance. Nous avons validé le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Limonest, le 07/05/2024

Le commissaire aux comptes,

ACORA AUDIT
acora
VOTRE EXPERT-COMPTABLE PARTENAIRE
50 allée des Cyprès
69760 LIMONEST

Jean-Marc BAREILLE



Pièces jointes :

- Annexe « description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes ;
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	953 546	738 523	215 022	192 964	22 058	11.43
	Fonds commercial (1)	446 337		446 337	446 337		
	Autres immobilisations incorporelles	152 720	50 876	101 844	147 820	45 976	31.10
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 031 732	894 543	137 189	167 571	30 382	18.13
	Autres immobilisations corporelles	599 407	492 826	106 581	143 165	36 584	25.55
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				15 375	15 375	100.00
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	500		500	49 675	49 175	98.99
	Total II	3 184 242	2 176 768	1 007 473	1 162 907	155 433	13.37
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	130 066		130 066	125 047	5 019	4.01
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	171 161	28 015	143 146	404 277	261 131	64.59
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 313 943	26 528	3 287 415	3 858 498	571 083	14.80
	Autres créances	893 972		893 972	1 649 994	756 022	45.82
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 355 672		1 355 672	2 551 330	1 195 659	46.86
	Charges constatées d'avance (3)	178 607		178 607	202 406	23 798	11.76
	Total III	6 043 421	54 543	5 988 878	8 791 552	2 802 674	31.88
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 227 663	2 231 311	6 996 351	9 954 458	2 958 107	29.72

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

500

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 740)	150 740	150 740		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 074	15 074		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	32 896	1 369 551	1 336 655	97,60
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	999 393	1 163 345	163 952	14,09
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 198 103	2 698 710	1 500 607	55,60
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	750 809	1 411 218	660 409	46,80
	Concours bancaires courants	1 200	1 368	168	12,26
	Emprunts et dettes financières diverses	176	12 600	12 424	98,60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 220 043	3 594 301	374 258	10,41
	Dettes fiscales et sociales	737 982	701 751	36 231	5,16
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	9 233	30 288	21 055	69,52
	Produits constatés d'avance (I)	1 078 805	1 504 223	425 418	28,28
	Total IV	5 798 248	7 255 748	1 457 500	20,09
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 996 351	9 954 458	2 958 107	29,72



(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 014 577

5 714 354

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	752 994		752 994	983 740		230 746	23,46
Production vendue de biens							
Production vendue de services	19 222 024	64 285	19 286 309	21 013 028		1 726 719	8,22
Chiffre d'affaires NET	19 975 018	64 285	20 039 303	21 996 768		1 957 465	8,90
Production stockée			5 019	18 265		13 246	72,52
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 251	35 130		2 879	8,19
Autres produits			330	3 597		3 267	90,83
Total des Produits d'exploitation (I)			20 076 903	22 053 759		1 976 856	8,96
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			263 894	775 366		511 472	65,97
Variation de stock (marchandises)			233 116	121 629		354 745	291,66
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			14 563 888	16 480 196		1 916 307	11,63
Impôts, taxes et versements assimilés			109 703	118 668		8 965	7,55
Salaires et traitements			2 610 812	2 395 730		215 082	8,98
Charges sociales			1 066 077	982 750		83 327	8,48
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			275 878	244 130		31 748	13,00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			54 543	2 726		51 817	NS
Dotations aux provisions							
Autres charges			8 249	10 050		1 801	17,92
Total des Charges d'exploitation (II)			19 186 160	20 887 986		1 701 826	8,15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			890 743	1 165 773		275 030	23,59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	54 404	51 071	3 333	6,53
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	43 959	25 311	18 648	73,67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change		55	55	100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	98 363	76 437	21 926	28,68
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	10 606	19 036	8 430	44,29
Différences négatives de change	203	1 077	874	81,13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	10 809	20 113	9 304	46,26
2. Résultat financier (V-VI)	87 554	56 324	31 229	55,45
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	918 297	1 222 097	243 801	19,95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	68 575	14 000	54 575	389,82
Total VII	68 575	14 000	54 575	389,82
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 582	17 658	15 076	85,38
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	68 422	7 080	61 341	866,35
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	71 004	24 739	46 265	187,01
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 429	10 739	8 310	77,38
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	23 525	48 013	71 538	149,00
Total des produits (I+III+V+VII)	20 243 840	22 144 196	1 900 356	8,58
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 244 447	20 980 851	1 736 403	8,28
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	999 393	1 163 345	163 952	14,09

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

10 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 996 351.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 20 039 302.98 Euros et dégageant un bénéfice de 999 392.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Prise de participation par la société Spie de 100% des parts de la Sas Avm Informatique

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

Les différentes activités génèrent des produits constatés d'avance (PCA) significatifs dans les domaines suivants :

1 Maintenance : les PCA sont calculés au prorata temporis de la durée du contrat de maintenance soit 224 K€.

2 Solution hébergée de gestion des fax/sms :

le chiffre d'affaires de cette famille de services est constitué

" d'une part d'abonnement au service et d'une part de consommations vendues sous forme de packs prépayés. Les produits constatés d'avance sur la part abonnement (à laquelle sont déduits les coûts initiaux de mise en service) sont calculés au prorata temporis de la durée d'abonnement restante, soit 293 K€ au 31/12/2023.

" D'autres Part des Packs de droits à consommations :

Pour les consommations vendues sous forme de packs, compte tenu que les coûts associés à ce service sont majoritairement constitués des coûts fixe d'infrastructure engagés linéairement sur la durée d'existence du service+ et peu du coût variable de l'unité consommée, la société AVM INFORMATIQUE a choisi de calculer les produits, constatés d'avance en retenant 20 % du montant du PCA calculé selon une méthode basée uniquement sur les consommations réelles et 80 % du montant du PCA calculés (auxquels sont déduit les coûts initiaux de mise en service) selon une méthode basée uniquement sur la durée d'accès au service, soit un montant final de 349 KE au 31/12/2023.

3 - Autres Solutions hébergées (Démat - CM) : les PCA sont calculés au prorata des accès réels au service soit 142 K€

2 Solution téléphonique : La solution de téléphonie Tel4b est parfois facturée en prépayé et donne lieu à constatation de 71 K€ de Pca au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 504 026		126 812
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 024 370		57 551
Installations générales agencements aménagements divers	411 350		
Matériel de transport	123 252		22 366
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 439		
TOTAL	1 604 412		79 916
Prêts, autres immobilisations financières	49 675		
TOTAL	49 675		
TOTAL GENERAL	3 158 113		206 728

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		78 235	1 552 603	1 552 603
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		50 189	1 031 732	1 031 732
Installations générales agencements aménagements divers			411 350	411 350
Matériel de transport		3 000	142 618	142 618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			45 439	45 439
TOTAL		53 189	1 631 139	1 631 139
Prêts, autres immobilisations financières		49 175	500	500
TOTAL		49 175	500	500
TOTAL GENERAL		180 599	3 184 242	3 184 242

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	716 905	131 483	58 988	789 399
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	859 286	85 445	50 189	894 543
Installations générales agencements aménagements divers	334 596	37 092		371 688
Matériel de transport	58 193	21 303	3 000	76 497
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 086	555		44 641
TOTAL	1 296 162	144 395	53 189	1 387 369
TOTAL GENERAL	2 013 068	275 878	112 178	2 176 768

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	131 483				
Instal.techniques matériel outillage indus.	85 445				
Instal.générales agenc.aménag.divers	37 092				
Matériel de transport	21 303				
Matériel de bureau informatique mobilier	555				
TOTAL	144 395				
TOTAL GENERAL	275 878				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		28 015			28 015
Sur comptes clients	4 100	26 528	4 100		26 528
TOTAL	4 100	54 543	4 100		54 543
TOTAL GENERAL	4 100	54 543	4 100		54 543
Dont dotations et reprises d'exploitation		54 543	4 100		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Clients douteux ou litigieux	31 834	31 834	
Autres créances clients	3 282 109	3 282 109	
Personnel et comptes rattachés	5 911	5 911	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 174	1 174	
Impôts sur les bénéfices	151 457	151 457	
Taxe sur la valeur ajoutée	63 624	63 624	
Groupe et associés	600 000	600 000	
Débiteurs divers	71 807	71 807	
Charges constatées d'avance	178 607	178 607	
TOTAL	4 387 022	4 387 022	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 009	2 009		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	750 000	416 667	333 333	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 220 043	3 220 043		
Personnel et comptes rattachés	329 783	329 783		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	311 421	311 421		
Taxe sur la valeur ajoutée	82 058	82 058		
Autres impôts taxes et assimilés	14 720	14 720		
Groupe et associés	176	176		
Autres dettes	9 233	9 233		
Produits constatés d'avance	1 078 805	628 467	450 338	
TOTAL	5 798 248	5 014 577	783 671	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	650 802			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	7 537			7 537

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Mali Technique suite Fusion	446 336			446 336	
Absortion CVM					
Total	446 336			446 336	

En application des dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC et applicables pour la première fois à la clôture des comptes 2018, une analyse de la valeur des éléments du fonds commercial a été menée par la Direction. Cette analyse a permis de conclure que :

- le fonds commercial avait une durée de vie non limitée,
- les tests de dépréciation mis en œuvre, le cas échéant par groupe d'actifs, concluent à l'absence de dépréciation au 31/12/2023.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	226 091
Autres créances	40 182
Total	266 272

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	445 859
Dettes fiscales et sociales	483 016
Autres dettes	292
Total	931 175

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	178 607
Total	178 607
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 078 805
Total	1 078 805



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'engagement de retraite est estimé à 142 000 €

Il a été souscrit en mars 2008, un contrat d'épargne retraite entreprise auprès du groupe AXA.

Ce compte (Hors Bilan) 490/2721005137300 s'élève à 44 268 €.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)



A.V.M. INFORMATIQUE
Société par Actions Simplifiée au capital de 150 740 euros
Siège social : 45 avenue Leclerc, Immeuble « Le River Side », 69007 LYON
327 411 948 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 22 MAI 2024

Le vingt-deux mai deux mille vingt-quatre,

La société SPIE ICS, Société par actions simplifiée au capital de 15 631 000 euros, ayant son siège social 148 avenue Pierre Brossolette, CS 20032, à MALAKOFF cedex (92247), immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 324 103 829, représentée par Monsieur Xavier DAUBIGNARD en sa qualité de Directeur Général ;

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé unique ») de la société **A.V.M. INFORMATIQUE**, Société par actions simplifiée au capital de 150 740 euros, ayant son siège social 45 avenue Leclerc, Immeuble « Le River Side » à LYON (69007), immatriculée au RCS de LYON sous le n°327 411 948 (ci-après la « Société ») ;

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

La société ACORA AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, a été avisée des présentes.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, approuve le rapport de gestion du Président et les opérations qui y sont mentionnées, ainsi que les comptes annuels tels qu'ils sont établis et présentés par le Président.

L'Associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 3 313 euros.

L'Associé unique donne en conséquence au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 s'élevant à 999 392,95 euros comme suit :

Bénéfice de l'exercice.....	999 392,95 €
• à titre de dividende à l'associé unique soit 56,40 € par action	425 086,80 €
• solde affecté en totalité au report à nouveau	574 306,15 €

Ce dividende en numéraire sera mis en paiement le 24 mai 2024.

Sur le plan fiscal, le dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158,3. 2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte que les dividendes et les autres revenus distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action			Part des revenus éligibles à la réfaction de 40%	Part des revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Ordinaire	A	B		
31/12/2022		27,78 €	473,00 €	886 476 €	1 536 944 €
31/12/2021		27,78 €	57,20 €	76 580 €	273 420 €
31/12/2020		27,78 €	46,74 €	76 580 €	223 420 €

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes présenté en application des prescriptions de l'article L. 227-10 du Code de commerce sur les conventions visées par ledit article, approuve les termes de ce rapport.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique.

**L'Associé unique
SPIE ICS
représentée par M. Xavier DAUBIGNARD**

